Catherine AUBEL
2011.04.18
16:16:02 +02'00'

n°36 du 18 avril 2011

Sommaire chronologique

Décision Br n°2011-08 DS Agences du 6 avril 2011
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences... 2

Délibération n°2011/11 du 11 avril 2011
Rémunération de fin de formation 10

Délibération n°2011/12 du 11 avril 2011
Projet de convention à conclure entre Pôle emploi, l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels relative au financement et à la gestion de la rémunération de fin de formation 12

Délibération n°2011/13 du 11 avril 2011
Versement d'une aide à l'obtention du permis de conduire automobile à certains demandeurs d'emploi 13

Décision Au n°2011-07 DS PRS du 12 avril 2011
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne au sein de la plateforme régionale de service (PRS) 14

pôle emploi

Décision Br n°2011-08 DS Agences du 6 avril 2011

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article III à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Délégataires permanents

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I et II, à titre permanent :

- Monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
- Madame Anne Bellegou, directrice du pôle emploi de Guingamp
- Madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
- Monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- Madame Louisette Requintel, directrice du pôle emploi de Loudéac
- Monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
- Monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
- Monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22

- Monsieur Jean-Michel Scordia, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Centre
- Monsieur Pascal Autret, directeur du pôle emploi de Brest Jaurès
- Monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Carhaix
- Madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
- Monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- Monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
- Monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- Monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
- Monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
- Madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi de Quimper Sadate
- Madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Monsieur Pierre-Yves Le Trocquer, directeur du pôle emploi de Quimperlé
- Madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29

- Monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- Monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
- Monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
- Monsieur Michel Thomas, directeur du pôle emploi de Rennes Atalante
- Monsieur Jean-Christophe Clapson, directeur du pôle emploi de Rennes Cadres
- Monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Christine Hervé, directrice du pôle emploi de Rennes Nord
- Monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- Madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Poterie
- Monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
- Madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de St Malo-Centre
- Monsieur Dominique Chesnais, directeur du pôle emploi de St Malo-Moinerie
- Monsieur Vincent Mazzocchi, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- Monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
- Madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35

- Monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- Monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- Madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- Madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- Monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Dumont
- Madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- Madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- Madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
- Monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest

- Monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
- Madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est

- Madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

Article IV – Délégataires temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article III de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Aux articles I et II :

- Madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- Madame Gaëlle Pansard, responsable appui production du pôle emploi de Dinan
- Madame Pascale Roulle, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- Madame Sandrine Routhieau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- Monsieur François-Pierre Le Louarn, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- Madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- Madame Marie-Christine Chevalier-Lanoë, responsable appui production du pôle emploi de Guingamp
- Monsieur David Paris, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- Monsieur Olivier Guillou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- Madame Isabelle Blaise, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- Monsieur Serge Adam, responsable appui production du pôle emploi de Lannion
- Madame Marie-Odile Masson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- Monsieur Jean-Yves Gérard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- Madame Françoise Lebossé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- Madame Véronique Guillaumin responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- Madame Valérie Georges, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Loudéac
- Monsieur Jean-Benoît Salesses, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- Monsieur Mickaël Keravis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- Madame Kristen Jézéquel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- Madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Madame Nathalie Cupif, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Madame Cécilia Le Bolloc'h, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix,
- Monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- Monsieur Jean-François Buczkowicz, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- Madame Myriam Daniel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- Madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
- Madame Sandrine Tiercelin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- Monsieur Olivier Chesneau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- Madame Marie-Sylvie Sgarzi, conseillère de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- Monsieur Daniel Benoist, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- Madame Elise Lamauve, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22

- Madame Patricia Chapelain, adjointe au directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- Monsieur Fabrice Loquai, responsable appui production du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Dominique Corlaix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- Monsieur Philippe Guezenec, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Nadine Maille, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- Monsieur Philippe Blouin, adjoint à la directrice du pôle emploi de Brest Centre
- Monsieur Xavier Gourlaouen, responsable appui production du pôle emploi de Brest Centre
- Madame Emmanuelle Suissa, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Centre
- Madame Solenn Malard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Centre
- Monsieur Sébastien Vallet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Centre
- Madame Sabine Bodeveix-Walter, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Brest Jaurès

- Madame Jacqueline Radenac, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Jaurès
- Madame Rachel Ansquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Jaurès
- Madame Monique Madec, responsable appui production du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Madame Anne-Marie Sainléger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Madame Séverine Vitse-Pagniez, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Monsieur Yann Le Guellec, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- Madame Marina Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- Monsieur Richard Coindre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- Monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- Monsieur Patrick Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- Monsieur Gilles Le Montagner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- Monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- Madame Florence Caresmel, responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- Monsieur Bruno Amirault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- Madame Anne-Claude Lairon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- Monsieur David Labrune, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- Monsieur Claude Sauvée, responsable appui production du pôle emploi de Morlaix
- Madame Claude Telmon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- Madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- Monsieur Patrice Trublet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- Monsieur Wilfrid Chartier, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Pont l'Abbé
- Monsieur Yves-Christophe Jego, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont l'Abbé
- Madame Mylène Buisson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont l'Abbé
- Madame Nicole Cadiou, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Centre
- Madame Martine Chancelet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- Monsieur Arnaud Capp, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- Monsieur Christophe Le Gallic, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Sadate
- Monsieur Hervé Le Duc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- Madame Geneviève Le Meur, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- Madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Madame Sabine Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Madame Caroline Hacik, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Monsieur Reynal Tanguy, responsable appui production du pôle emploi de Quimperlé
- Madame Corinne Perennou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- Madame Olivia Coat, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29

- Madame Sandra Courois, adjointe au directeur du pôle emploi de Fougères
- Monsieur Pascal Saintpierre, responsable appui production du pôle emploi de Fougères
- Madame Gwenola Commeureuc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- Madame Sophie Regnard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- Madame Anita Bilheude, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- Madame Odette Le Lièvre, responsable appui production du pôle emploi de Redon
- Madame Ghislaine Taforel-Michel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- Madame Françoise Jezegou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- Madame Laurence Morgant, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- Madame Florence Chalois, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- Madame Béatrice Doche, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante

- Madame Chantal Colin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Cadres
- Madame Catherine Ergan, responsable appui production du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Corinne Laude, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Sophie Roy, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Muriel Gantier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame France Ferton, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Nord
- Madame Christelle Houizot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- Madame Cécile Guguen de Nadai, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- Monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- Madame Nadine Debitte, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- Monsieur Daniel Toxé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- Monsieur Eric Mora, responsable appui production du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Chrystelle Thébault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Nathalie Rogge-Monneger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi Rennes Gayeulles
- Madame Véronique Ramé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Laure Prima, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Rita Cormier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Laure Hamon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- Madame Brigitte Turgeon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- Madame Claudine Fricot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- Monsieur Philippe Pothier, adjoint au directeur du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Sylvain Ruellan, responsable appui production du pôle emploi de St Malo Centre
- Madame Corinne Delacroix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Centre
- Madame Patricia Bourdet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Christophe Boyard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Philippe Guennec, responsable appui production du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Monsieur Mickaël Seeleuthner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Monsieur Laurent Martineau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Madame Ségolène Vasseur, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Monsieur Gilles Morvan, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Madame Patricia Pierre, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Vitré
- Madame Marie-Christine Breton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- Madame Agnès De Souza Dias, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- Madame Nadine Dupont, conseillère chargée projet emploi de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- Madame Sandrine Esteva, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35

- Monsieur Alain Barbier, adjoint au directeur du pôle emploi d'Auray
- Monsieur Guillaume Jeanniot, responsable appui production du pôle emploi d'Auray
- Madame Françoise Clémenceau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- Madame Gwénola Bignonet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- Monsieur Mathieu Illiaquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- Madame Anne Naël Fordos, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- Monsieur Florent Le Part, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Expo

- Monsieur Jean-Louis Le Denmat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Expo
- Monsieur Eric Le Fé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Expo
- Madame Isabelle Bonis, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Centre
- Madame Gwennina Le Borgne, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- Madame Stéphanie Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- Madame Christine Jaffre, responsable appui production du pôle emploi de Lorient Dumont
- Monsieur François Quatrevaux, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- Madame Sophie Perrot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- Madame Françoise Brigardis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- Monsieur Benoît Bellec, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lorient Marine
- Madame Delphine Gassion, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- Madame Nathalie Le Gars, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine

- Monsieur Sébastien Rio, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- Madame Christine Norgeot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- Monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- Monsieur Vincent Georges, responsable appui production du pôle emploi de Pontivy
- Madame Sandrine Bernard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- Madame Karine Peixoto, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- Monsieur Steven Le Corre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- Madame Nicole Jégousse, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Ouest
- Monsieur Michel Desport, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- Madame Gaëlle Gasmi, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- Monsieur David Texier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- Madame Hélène Chevalier-Costard, adjointe à la directrice du pôle emploi de Vannes Est
- Monsieur Thierry Bodin, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Est
- Monsieur Ronan Riou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- Madame Florence Le Voyer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- Madame Annie Chesnel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- Madame Géraldine Jaunin, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- Madame Lysiane Le Romancer, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

A l'article I – 3ème tiret :

- Madame Anne Guitton, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Dinan
- Madame Mireille Tardif, technicienne appui gestion du pôle emploi de Dinan
- Madame Joëlle Le Grand, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Guingamp
- Madame Marie-France Auffret, assistante technique du pôle emploi de Guingamp
- Madame Catherine Dugay, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lannion
- Madame Micheline Chastang, technicienne appui gestion du pôle emploi de Loudéac
- Madame Chantal Soufache, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Loudéac
- Madame Joëlle Castillo, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Madame Françoise Lecaoussin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Monsieur Michaël Beuzit, technicien supérieur appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- Monsieur David Merry, technicien supérieur appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Sud
- Madame Catherine Guyader, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Ville

- Madame Sophie Gouez-Benard, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Régine Lossec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Laëtitia Jehenne, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- Madame Monique Gaudu, conseillère du pôle emploi de Brest Centre

- Madame Renée Thomaïdis, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Brest Centre
- Madame Anne-Claude Guiziou, conseillère du pôle emploi de Brest Jaurès
- Madame Monique Tromeur, conseillère référente du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Madame Gwénaëlle Cabon, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Kergaradec
- Madame Martine Héligot, conseillère chargée projet emploi du pôle emploi de Carhaix
- Madame Marie-Carmen Diaz, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- Monsieur Guillaume Bourdic, technicien appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- Madame Nadine Tournellec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Douarnenez
- Madame Catherine Klein, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Morlaix
- Madame Brigitte Glehen, conseillère du pôle emploi de Pont l'Abbé
- Madame Marie-Christine Buannic, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Centre
- Madame Marie-Reine Vincendeau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Sadate
- Madame Nadia Sanceau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Madame Laurence Vieban, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, conseillère emploi du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- Monsieur Gérard Prud'homme, conseiller référent du pôle emploi de Quimperlé

- Madame Brigitte Lebreton, conseillère référente du pôle emploi de Fougères
- Madame Roselyne Rigaud, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Redon
- Madame Catherine Hallier, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Atalante
- Madame Sylvie Biez, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Atalante
- Madame Brigitte Pirot, conseillère référente du pôle emploi de Rennes Cadres
- Madame Véronique Imbert, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Cadres
- Madame Chrystel Marchal, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Marie-Christine Bordais, conseillère du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Marie-Pierre Rouault, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Sud
- Madame Marie-Thérèse Gernigon, conseillère référente du pôle emploi de Rennes Nord
- Madame Valérie Kermoal, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Ouest
- Madame Pascale Le Rouge, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Ouest
- Madame Fouzia Hubert, conseillère référente du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- Madame Isabelle Miot, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Fabienne Poulin, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Poterie
- Madame Jacqueline Courtel, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Centre
- Monsieur Bruno Charles, conseiller référent du pôle emploi de St Malo Centre
- Madame Pascale Roule, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Olivier Jeanne, conseiller référent du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Stéphane Champion, conseiller référent du pôle emploi de St Malo Centre
- Monsieur Bruno Habert, conseiller référent du pôle emploi de St Malo Moinerie
- Madame Agnès de Coster, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vitré
- Madame Athalie Dreux, conseillère référente du pôle emploi de Vitré
- Monsieur Guillaume Gallon, conseiller référent du pôle emploi de Vitré

- Madame Catherine Macé, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi d'Auray
- Madame Josiane Rivalain, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Expo
- Madame Claudine Le Dillau, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Expo
- Madame Brigitte Naour, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Centre
- Madame Nelly Le Moing, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- Madame Sophie Chapron, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- Madame Brigitte Morin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Marine
- Madame Kristell Briand, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Marine
- Madame Laure Thomas, conseillère référente du pôle emploi de Ploërmel
- Madame Laurence Fernandez, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Pontivy

- Madame Anne Jaouen, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vannes Ouest
- Madame Sylvaine Boudinot, technicienne appui gestion du pôle emploi de Vannes Est

Article V – Abrogation

La décision Br n°2011-05 DS Agences du 10 mars 2011 est abrogée.

Article VI – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 6 avril 2011.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Bretagne

Délibération n°2011/11 du 11 avril 2011
Rémunération de fin de formation

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5 et R. 5312-6 2°),

Après en avoir délibéré le 11 avril 2011,

Décide :

Article I - Objet

La présente délibération a pour objet de définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre d'une nouvelle aide, gérée par Pôle emploi. Cette aide est dénommée « rémunération de fin de formation ».

Article II - Définition / Bénéficiaires

La rémunération de fin de formation est accordée par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi inscrits auxquels, durant la période au cours de laquelle ils perçoivent l'allocation d'assurance chômage, l'allocation spécifique de reclassement ou l'allocation de transition professionnelle, Pôle emploi prescrit, à compter du 1er janvier 2011, une action de formation.

Les actions de formation susceptibles de donner lieu au versement de la rémunération de fin de formation doivent permettre à la fois d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail et d'accéder à un emploi pour lequel sont identifiées des difficultés de recrutement, dans la région du lieu de la formation et/ou dans la région du lieu de prescription de la formation.

La liste de ces emplois est fixée par arrêté du préfet de région au vu des statistiques publiques régionales d'offres et de demandes d'emploi, après consultation du conseil régional de l'emploi.

Article III - Versement / Durée

La rémunération de fin de formation est versée mensuellement, à l'expiration des droits du demandeur d'emploi à l'allocation d'assurance chômage, à l'allocation spécifique de reclassement ou à l'allocation de transition professionnelle et pendant la durée de la formation.

Toutefois, la durée cumulée de versement au demandeur d'emploi en formation de l'allocation d'assurance chômage, de l'allocation spécifique de reclassement ou de l'allocation de transition professionnelle et de la rémunération de fin de formation ne peut excéder la durée maximum de formation mentionnée à l'article R. 6341-15 du code du travail.

En cas d'interruption de la formation pour une durée supérieure à 15 jours, le versement de la rémunération de fin de formation est suspendu.

Article IV - Montant

Quel que soit le volume horaire hebdomadaire de la formation entreprise, le montant de la rémunération de fin de formation est égal au dernier montant journalier de l'allocation d'assurance chômage, de l'allocation spécifique de reclassement ou de l'allocation de transition professionnelle perçu par l'intéressé à la date d'expiration de ses droits à cette allocation sans pouvoir excéder 652,02 euros par mois et sous réserve de l'assiduité du bénéficiaire dans le suivi de la formation.

Elle est entièrement cumulable avec les rémunérations issues d'une activité professionnelle, compatible avec le suivi assidu de la formation.

Article V - Recours

Pôle emploi assume les recours relatifs aux décisions qu'il prend en matière de rémunération de fin de formation.

Article VI - Indus

Pôle emploi procède au recouvrement amiable des rémunérations indûment versées. Au terme d'un délai maximum de 6 mois, Pôle emploi transmet un état des sommes non recouvrées au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article VII - Exécution

La présente délibération entre en vigueur à la date de la signature par l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels de la convention relative au financement et à la gestion de la rémunération de fin de formation et cesse de produire ses effets à l'échéance de cette même convention.

Les pièces justificatives à fournir ainsi que toutes précisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération sont définies par instruction du directeur général.

Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 11 avril 2011.

Le président du conseil d'administration,
Dominique-Jean Chertier

Délibération n°2011/12 du 11 avril 2011

Projet de convention à conclure entre Pôle emploi, l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels relative au financement et à la gestion de la rémunération de fin de formation

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5 et R. 5312-6 2°) et 4°),

Après en avoir délibéré le 11 avril 2011, décide :

Article I - Le conseil d'administration approuve le projet de convention à conclure entre Pôle emploi, l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnel (FPSPP) relative au financement et à la gestion de la rémunération de fin de formation, sous réserve de supprimer : toute référence aux modalités particulières de financement de la rémunération de fin de formation pour les ex-salariés des employeurs en auto-assurance, notamment aux articles 2.1, 5.1, 5.2.2 du projet de convention, ainsi que, en conséquence, ses annexes 1bis et 2 bis ; le dernier alinéa de l'article 10 relatif à la dénonciation anticipée avec préavis de 6 mois de la convention.

Article II - Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 11 avril 2011.

Le président du conseil d'administration,
Dominique-Jean Chertier

Délibération n°2011/13 du 11 avril 2011

Versement d'une aide à l'obtention du permis de conduire automobile à certains demandeurs d'emploi

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-10, R. 5312-6 2°), R. 5312-19 et R. 5312-26,

Vu la délibération n°2008/04 du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relative à la fixation de la nature et des conditions d'attribution des aides et mesures accordées par Pôle emploi,

Vu l'instruction de Pôle emploi n°2009-305 du 8 décembre 2009,

Après en avoir délibéré le 11 avril 2011, décide :

Article I - Une aide à l'obtention du permis de conduire automobile peut être versée aux demandeurs d'emploi, visés à l'article II de l'annexe 1 de la délibération n°2008/04 susvisée du 19 décembre 2008, pour lesquels l'absence d'un tel permis constitue un frein à l'accès à l'emploi.

Cet obstacle à l'embauche doit faire l'objet d'un constat partagé entre le demandeur d'emploi et Pôle emploi.

Le demandeur d'emploi, âgé d'au moins 18 ans, doit en outre justifier d'une période d'inscription continue d'au moins 6 mois sur la liste des demandeurs d'emploi, sauf dérogation justifiée par une promesse d'embauche nécessitant le permis de conduire.

Il ne doit pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis de conduire automobile proposé par un organisme public ou privé.

Cette aide financière est plafonnée à 1 200 euros et est destinée à prendre en charge tout ou partie des frais que le demandeur d'emploi expose dans le cadre de l'apprentissage des règles d'acquisition du permis de conduire automobile.

Elle ne peut être attribuée qu'une seule fois.

Le montant de cette aide s'impute sur l'enveloppe allouée aux aides visées à l'annexe 1 de la délibération n°2008/04 susvisée du 19 décembre 2008.

La demande d'aide doit être formulée préalablement à l'inscription en auto-école.

Le montant de l'aide financière est directement versé à l'organisme de formation habilité dans le cadre de l'apprentissage de la conduite automobile choisi par le demandeur d'emploi et validé par Pôle emploi, suivant un mécanisme de novation de créance dont les modalités sont arrêtées par décision du directeur général.

Les pièces justificatives à fournir, les modalités de versement de l'aide ainsi que toutes précisions nécessaires à la mise en œuvre de cette aide sont définies par instruction du directeur général.

Article II - La présente délibération entre en vigueur le jour de la publication au Bulletin officiel de Pôle emploi de l'instruction mentionnée à l'article I de la présente délibération et selon les modalités définies par elle. La délibération n°2010/31 du 15 juin 2010 est abrogée à cette même date.

Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 11 avril 2011.

Le président du conseil d'administration,
Dominique-Jean Chertier

Décision Au n°2011-07 DS PRS du 12 avril 2011

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne au sein de la plateforme régionale de service (PRS)

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

Article I – Délégation permanente

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint CSP, à monsieur Thierry Lesage, directeur relations entreprises, à madame Martine Guillin, responsable unité recouvrement et à madame Cathy Bonhoure, unité appui technique et règlementaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans les limites de leurs attributions, les bilans des prestations « action de formation préalable au recrutement » (AFPR) et « préparation opérationnelle à l'emploi » (POE) en vue de leur paiement ainsi que les actes et correspondances nécessaires au fonctionnement général de la plateforme.

Article II – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 avril 2011.

Frédéric Toubeau
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne